

CONSEIL COMMUNAL DE ROUGEMONT

Procès-verbal de la séance du 25 septembre 2012

Il est 20h15 lorsque le président ouvre cette séance en adressant la bienvenue aux personnes présentes et salue la présence de MM Catella et Fischer du bureau d'architecture CCHE.

Claire Duperrex représentante pour le Journal du Pays-d'Enhaut est excusée pour ce soir. L'information pour le Journal local sera basée sur le PV de cette séance.

Président : M. Colin Rayroud

Sont présents : 32 conseillers/ères
La Municipalité

Sont excusés : M. François Duperrex
Mme Christine Gerber
M. Hans-Ueli Mösching

Le quorum (17) étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

L'ordre du jour ci-dessous est accepté à l'unanimité :

1) Procès-verbal de la dernière séance du 26.06.2012
2) Communications du Bureau
3) Communications de la Municipalité
4) Préavis no 09/2012 Arrêté communal d'imposition 2013
5) Préavis no 10/2012 Demande de crédit pour l'achat d'un transporteur pour le service de la voirie
6) Rapports des diverses commissions
7) Divers et propositions individuelles

Après lecture de la bénédiction divine, le président ouvre les débats.

1) Procès-verbal de la dernière séance

Le PV du 26.06.2012 est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteure.

2) Communications du Bureau

Le Président donne lecture d'un courrier reçu de la société « Quiksite » concernant la numérisation des données pour le conseil. Le bureau va en parler lors d'une prochaine réunion.

Les conseillers reçoivent la liste des membres du bureau et des commissions fixes pour l'année 2012/2013.

3) **Communications de la Municipalité**

Mme Claire-Lise Blum Buri, syndic

- Suite à la table ronde des communes et de l'AG BDG, les nouvelles ne sont pas réjouissantes. L'exercice écoulé se termine avec un déficit de CHF 1'800'000.-. BDG a décidé de ne pas demander l'aide des communes avant la fin du concept de concentration prévu en 2018. Par conséquent, les investissements sont ralentis et/ou supprimés en attendant l'évolution de l'hiver 2012/2013. Mme le Syndic aurait préféré que BDG sollicite une aide aux communes et de porter une somme au budget plutôt que de devoir payer un certain montant pour combler un éventuel déficit dans le futur. BDG et les autres communes concernées n'ont pas exprimé cette même volonté.
- Les finances du complexe sportif du Sportzentrum Gstaad se portent bien et le budget est maintenu. Des importants projets de renouvellement sont prévus pour un montant de CHF 30 mio. La Commune de Saanen soutient les démarches. Notre commune sera certainement aussi sollicitée à ce sujet.
- Le décompte définitif de la facture sociale 2011 est arrivé. Comme annoncé lors du conseil du 26.06.2012, la Municipalité savait qu'il y aurait un rattrapage par rapport à la bascule des points d'impôts et que le Canton doit combler une somme de CHF 10 mio, répartie sur les communes. En ce qui concerne la commune de Rougemont, le rattrapage est de CHF 700'000.-. CHF 200'000.- avaient déjà été provisionné et il faut encore ajouter CHF 500'000.-. Ayant reçu ces informations au printemps seulement, cela ne figure pas au budget.
- La péréquation financière est juste et ne subit pas de modifications.
- Après une année de fonctionnement, il y a des changements de dicastères au sein des Municipaux:
 - M. Rodolphe Turrian reprend toutes les routes (de plaine, de montagne et le déneigement) et devient ainsi le seul interlocuteur pour la voirie.
 - Mme Sonia Lang reprend tous les bâtiments communaux.
 - Mme Clairmonde Yersin se charge du service social et maintient la gestion des alpages et domaines.

Mme Clairmonde Yersin

- Le banc de la place de la Fontaine n'est pas oublié, mais la solution optimale n'est pas encore trouvée.
- Suite aux dégâts causés l'hiver dernier au Chalet des Praz, les dommages de la toiture ont été remis en état, le boiler remplacé et un serpentin depuis le foyer pour chauffer l'eau a été ajouté.
- Mme Clairmonde Yersin annonce que à la fin des communications de la Municipauté et selon entente entre la commission urbanisme et Mme Sonia Lang, il y aura une présentation par le bureau CCHE au sujet de l'avancement du projet de la réfection de la grande salle.

Mme Sonia Lang

- Comme cela avait été demandé, la Municipalité a procédé à un audit des bâtiments communaux (le collège, l'ancienne gendarmerie et le local des pompiers) Au niveau énergétiques le bilan de ces bâtiments est mauvais.
 - Au collège, uniquement le chauffage donne satisfaction. L'isolation, les fenêtres, les embrasures et l'isolation du toit sont à refaire. Les installations lumineuses sont également désuètes.

- L'état de l'ancienne gendarmerie nécessitera des travaux lourds (isolation du toit, nouvelles fenêtres et embrasures et suppression du chauffage électrique pour le remplacer par une autre source d'énergie).
- L'efficacité de l'enveloppe du bâtiment du local des pompiers est un peu meilleure mais l'efficacité globale du bâtiment n'est pas très bonne et le chauffage électrique devra être changé.
- Le coût de ces travaux seront évalués et le conseil sera avisé de la suite du processus en fonction des possibilités financières.
- La dernière couche de goudron sera posée durant la 1ère semaine des vacances d'octobre sur la route de la Tinturière. Ceci afin d'éviter les problèmes avec les transports scolaires. Les restrictions de circulation suivront en temps voulu dans le journal local.
- L'horloge des heures du clocher de l'église ne sonne plus, uniquement les quart d'heures sonnent encore. L'entreprise est avisée et la réparation est prévue sous peu.

M. Frédéric Blum

- Tous les chablis détectés dans les forêts communales ont été exploités durant l'été. Le coût des travaux est élevé car la plupart des bois ont été transporté par hélicoptère.
- Malgré le volume de bois important, il y a heureusement eu peu de bostriche car le bois a été évacué rapidement et la météo était peu propice au développement du bostriche.
- Suite à la votation au sujet des résidences secondaires, la Municipalité a reçu quatre propositions de la fondation Helvetia Nostra suite à des mises à l'enquête pour des nouvelles constructions. Ces oppositions ont été levées par les juristes et la Commune a pu délivrer les permis de construire tout en se déchargeant en cas de recours. Trois recours d'Helvetia Nostra sont encore au Tribunal administratif.
- Suite à la publication de l'ordonnance de la Lex Weber, la communauté des intérêts touristiques des Alpes Vaudoises (CITAV) a organisé une séance d'information à l'attention des communes. Il semble qu'Helvetia Nostra n'a pas la compétence de recourir pour les dossiers de construction, car cela concerne l'aménagement du territoire. La compétence d'Helvetia Nostra touche la protection de la nature. Les avocats et juristes concernés vont tenter de démontrer ceci durant les prochaines semaines.
- Il est fort probable que les différents recours vont être amenés jusqu'au Tribunal Fédéral. Il semblerait que le premier recours traité par le Tribunal Fédéral fasse office de jurisprudence pour tous les autres cas.
- La commune continue à délivrer les permis de construire jusqu'au 31.12.2012. Dès le 01.01.2013, l'ordonnance entre en vigueur et les répercussions pourraient devenir importantes pour la commune.

M. Pierre-Alexandre Yersin

- Les travaux pour la mise en séparatifs des Coulayes ont été adjugés à l'entreprise De Siebenthal et à l'entreprise Martin pour la partie sud du village. Les conventions pour les servitudes de passage sont en cours.
- Les travaux pour la liaison du réseau d'eau Château-d'Oex – Rougemont par les Revers n'ont pas débutés comme prévu. La Confédération a encore besoin d'informations quant aux syndicats AF (cantonal et fédéral) sur les données des estimations de coûts. La Confédération doit encore se prononcer sur les coûts de tarifications. Si les travaux avaient débutés, les subventions de CHF 500'000.- auraient été coupées. Raison pour laquelle les travaux sont retardés.

M. Rodolphe Turrian

- Les travaux pour la piste forstière du Derreydzu (la Manche - Rodomont) ont commencé.
- La première étape des travaux de la route de la déchéterie est en cours. La deuxième étape se fera l'an prochain.
- Le chemin de la Cerniaz, a été refait en concassant des cailloux pour obtenir un chemin moins rugueux.
- Le chemin Pra Cluens – Rubloz s'étant affaissé, il a également été refait. Suite au plan des AF, la trajectoire reste inchangée. Il s'est donc avéré nécessaire de faire un drainage avant que le chemin se détériore encore plus et que le tracé Rubloz – Pra Cluens soit privé d'accès.
- La zone de la décharge des Plans Pra a été mise au sec.
- Les travaux sur le chemin de la Manche débutent au 1^{er} octobre. L'enrobé sera refait depuis la croisée des Ouges jusqu'à la route en béton. Le chemin sera raboté pour le remettre à niveau. Il n'y aura pas d'apport de matériaux, les cailloux concassés seront réutilisés. Depuis le pont de la Manche et jusqu'à la croisée de la Forclaz, la route sera rabotée et recouverte d'un nouveau tapis. Ces travaux sont prévus pour les 10 ans à venir jusqu'à la prochaine planification des routes AF.

M. André Reichenbach

- M. André Reichenbach tient à s'excuser du retard et de l'indisponibilité des places de jeux et en explique l'historique.
 - En décembre dernier, le conseil avait approuvé de remettre aux normes les places de jeux et a accepté la proposition du conseil de mettre du biolast pour les zones de chute.
 - C'est l'entreprise Real Sport qui a été sollicitée pour le biolast, le reste des travaux a été attribués à la maison Oesch Fleurs.
 - Pour installer du biolast cela requiert une température minimale, soit faisable en juin, juillet et août. Les travaux étaient prévus d'être réalisés en juin. Excepté le gazon qui devait être fait en septembre.
 - La maison Oesch Fleurs a repoussé les travaux en juillet dû à un manque d'effectif et en a informé Real Sport. Une semaine avant la date du début des travaux comme prévu en juillet, c'est chez Real Sport qu'il y a un problème d'effectif.
 - C'est finalement à la fin août que les travaux ont eu lieu. Le Municipal assure que de nombreux contacts ont été pris pour éviter tous ces contretemps et trouver d'autres solutions en voulant rompre le contrat, mais durant la période des vacances estivales, ce n'est pas aisé.
- La tour en bois de la place de jeux de Rougemont n'est plus aux normes depuis 2012 (elle l'était encore en 2011). À savoir qu'il n'est pas autorisé d'installer une zone de chute neuve sous une installation qui n'est plus conforme. La tour étant en parfait état, il a été proposé de remettre les anciennes dalles en bon état, choix que la Municipalité a fait.
- Les travaux d'amélioration sur le secteur du chemin pédestre entre les Gouilles - la Videmanette y compris le chemin jusqu'à la croix de la Vidman sont terminés. Le parcours entre Rubloz et les Gouilles a subi une modification de tracé. Suite à diverses remarques de randonneurs, la Municipalité a décidé de rouvrir l'ancien sentier qui passe par la piste dite « des Romands ». Cette option offre un meilleur confort et des plus belles vues pour les randonneurs. Les travaux à effectuer pour ce changement de tracé ne sont pas plus conséquents que l'amélioration prévue du chemin actuel. Cette option permet de séparer les randonneurs et les cyclistes, car l'ancien chemin sera

favorable pour les adeptes du deux-roues. Les travaux sont bien avancés, le balisage sera effectué au printemps. La réfection du parcours entre les Planards et les Fontaines se fera durant l'automne encore avec l'aide de la Protection Civile.

La parole est donnée au bureau d'architecture CCHE représentée par M. Marc Fischer et M. Edouard Catella. Ces Messieurs présentent l'avancement de l'étude du projet de la grande salle.

Il y a des documents à disposition des conseillers.

L'évaluation financière du concept présenté est estimée à CHF 5.2 mio + CHF 500'000.- pour l'équipement d'exploitation (chaises, tables, éclairage, sono, etc.)

Le président remercie le bureau CCHE pour sa présentation.

Mme Clairmonde Yersin remercie M. Catella cette présentation. Elle invite les conseillers à réfléchir sur ce projet et faire part des remarques et avis à la Municipalité pour continuer de travailler dans le bon sens sur ce projet.

<p>4) Préavis no 09/2012 <i>Arrêté communal d'imposition 2013</i></p>

Le rapport favorable de la commission est lu par Sofie Weibull.
La discussion n'est pas demandée, l'objet est passé au vote.

Approuver l'arrêté communal d'imposition 2013 tel que présenté et de le soumettre à la ratification du Conseil d'Etat, en vue de son entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2013.

Est accepté à l'unanimité

<p>5) Préavis no 10/2012 <i>Demande de crédit pour l'achat d'un transporteur pour le service de la voirie</i></p>

Le rapport favorable de la commission est lu par Gabriel Favre-Perrod.

M. Daniel Favre-Perrod, constate qu'en faisant l'addition des divers postes du préavis de 2010 le coût total est de CHF 118'100.- alors que le crédit à voter était de CHF 135'000.- ?

M. Rodolphe Turrian répond que les coûts des chaînes à neige, l'adaptateur de la saleuse et l'adaptation de la grue ont été inclus dans le montant.

M. Denis Rosat demande en quelle année le véhicule en fonction actuellement a été immatriculé ?

M. Rodolphe Turrian répond que c'est un véhicule de démonstration de 2007, mais l'immatriculation date de 2011, ce véhicule compte 411 heures de travail à son actif.

M. Denis Rosat souligne qu'en réalité ce véhicule a 5 ans.

M. Rodolphe Turrian précise que les offres de reprise des maisons Lidner et Reform se basent sur le permis de circulation avec une immatriculation de 2011.

M. Thierry Genillard interroge si la pose de la grue est incluse dans l'offre ?

M. Rodolphe Turrian répond par l'affirmative et il en est de même pour l'adaptation de la saleuse.

M. Francis Gétaz souhaite savoir si les utilisateurs concernés ont été concertés par rapport au choix du véhicule.

M. Rodolphe Turrian confirme que les employés communaux ont pu tester les véhicules et leur avis ont été entendus par le Municipal concerné.

Le préavis municipal est passé au vote.

Autoriser la Municipalité à faire l'acquisition d'un nouveau véhicule pour la voirie

Est accepté à l'unanimité

Octroyer à cet effet un crédit de CHF 105'000.-

Est accepté à l'unanimité

Financer ce montant par un dépassement budgétaire sur le compte « Achat machines & véhicules » No 4300.3114.1

Est accepté à l'unanimité

M. Rodolphe Turrian remercie le conseil pour le soutien.

6) Rapports des diverses commissions

Commission de gestion : rapport lu par M. Pascal Oesch, président

Commission des routes et infrastructures : rapport lu par M. Tell Schwitzguebel, président

Commission de recours en matière fiscale : rapport lu par M. Thierry Genillard, président
La commission n'a pas siégé, donc n'a pas fait de rapport

Commission d'urbanisme : M. Fabrice Biemann informe que le président a omis d'établir le rapport et il sera présenté lors du prochain conseil.

7) Divers et propositions individuelles

M. Fabrice Biemann déplore l'ouverture estivale restreinte (les samedi et dimanche) de la Videmanette pour l'été prochain.

Mme Claire-Lise Blum Buri, Syndic explique que selon le plan de BDG les installations rentables doivent fonctionner. Si la commune souhaite une ouverture élargie, la réponse sera claire, c'est la commune qui paie. Il est certain que cette ouverture limitée aux week-ends est dommage pour Rougemont, l'argument de BDG est qu'il y a d'autres installations dans la vallée qui sont ouvertes durant la semaine.

M. Denis Rosat demande si ce n'est pas exagéré de mettre une bande en pavé pour délimiter la zone piétonne sur la route de la Teinturière ?

Mme Sonia Lang explique qu'au vu de cet itinéraire très fréquenté par les piétons, cela a valu la peine de faire une distinction par rapport aux véhicules.

M. Tell Schwitguébel demande si est possible de faire la dernière couche de goudron sur la route de la Teinturière après la construction du nouveau chalet pour éviter les dégâts causés par le passage des camions?

Mme Sonia Lang informe que cette dernière couche de goudron doit être posée avant l'hiver, ceci pour éviter que les chasse-neige arrachent les pavés. Concernant le nouveau chalet, il n'y a pas encore de permis de construire qui a été délivré et l'attente serait trop longue.

Mme Alexandra Yersin s'inquiète s'il y aura à nouveau des barrières de sécurité aux abords de la route de la Teinturière?

Mme Sonia Lang informe que des barrières de sécurité sont prévues aux endroits dangereux.

M. Jean-Pierre Urweider exprime sa déception quant au résultat des places de jeux. Il trouve que cela manque de gaieté par rapport au montant investi.

M. André Reichenbach explique qu'il n'était pas prévu de changer les engins, mais uniquement les sols. La couleur choisie pour les zones de chute à Rougemont devait rester sobre, dû à la proximité du site protégé de l'église. À Flendruz, la place de jeu est plus gaie.

M. Denis Rosat demande ce qu'il en est du domaine de Plan Praz ?

Mme Sonia Lang répond que le dossier est toujours d'actualité. Des avant-projets sont établis avec diverses possibilités de rénovation pour offrir une situation confortable pour la jeune famille qui va s'y établir. Cela fera l'objet d'un préavis pour le conseil de décembre.

M. Lionel Feurer revient sur son intervention de l'an dernier concernant la visibilité du carrefour de la place de la Gare. Selon lui la situation s'est détériorée et la visibilité est encore plus mauvaise. Et pourquoi ne pas étendre la zone 30 km/h à la place de la Gare.

M. Rodolphe Turrian dit qu'en déplaçant le pot de fleurs vers le haut, cela empiète sur une place de parking et ne serait plus utilisable comme tel. M. Turrian en prend bonne note.

M. Pascal Oesch trouve que ce pot de fleur devrait être déplacé avant l'intersection de la place de la Gare et d'inclure celle-ci dans la zone 30 km/h.

M. Rodolphe Turrian en prend note.

Mme Sonia Lang précise que le processus pour définir des zones 30 km/h n'est pas aussi simple que l'on peut imaginer. À savoir que cela engendre une priorité de droite. Mais ce n'est pas la Municipalité qui peut définir l'emplacement du début de la zone. M. Turrian va quand même étudier le sujet avec le service des routes.

Mme Marie-Claude Urweider se dit satisfaite du nouveau passage piéton vers l'église sauf que ce n'est pas aisé pour se rendre sur la route du Revers avec une poussette par exemple. Car il faut passer sur la route principale pour éviter de passer par-dessus l'îlot.

Mme Sonia Lang informe que cet îlot a été imposé par le règlement du service cantonal des routes, pour éviter que les véhicules venant de la route du Revers empiètent sur le passage piéton lorsqu'ils s'engagent sur la route cantonale.

Mme Marie-Claude Urwieder demande si on peut faire une encoche dans l'îlot plus loin pour faciliter le passage.

M. Rodolphe Turrian va étudier le sujet.

Mme Christine Yersin félicite la Commune pour les travaux effectués sur le sentier pédestre depuis le Revers jusqu'au pont Richard. Le banc a bien retrouvé sa place !

M. François Gétaz invite les conseillers à l'issue de l'assemblée pour une verrée en honneur de ses 40 ans !

Il est 21h45 lorsque le président clôt cette séance.

Rougemont, le 03 octobre 2012

Le Président

La Secrétaire

Colin Rayroud

Daphné Waser